



CONSIGNES DE TRI DES DÉCHETS

à l'usage des particuliers résidant sur le territoire du SMICTREM de Léré-Sancerre-Vailly/Sauldre

Le SMICTREM de Léré-Sancerre-Vailly/Sauldre (Syndicat Mixte de Collecte et Traitement des Résidus ménagers) met en place son nouveau règlement de collecte en 2019.

Nous vous présentons dans ce document, un condensé des consignes du tri de nos déchets.

Des actions seront menées pour améliorer la qualité du tri et les tonnages de matériaux recyclables récupérés.



RÈGLEMENT DE COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES

Les ordures ménagères sont collectées à proximité des habitations ou en point de regroupement 1 fois par semaine, dès 5h00.

• Les déchets acceptés :

Déchets fermentescibles : restes, épluchures de fruits et légumes, essuie-tout, marc de café, coquille d'oeufs...

Ordures ménagères résiduelles : ce sont les déchets restant après tri sélectif (restes de repas, cotons, couches, emballages non recyclables)

• Conditions générales de présentation

Les déchets doivent être présentés à la collecte, en sacs noirs fermés (de préférence ne dépassant pas 15 Kg) ou en bac individuel (achat à la charge de l'usager) sur le bord de la route de passage de la benne à ordures ménagères ou au point de regroupement le plus proche. Les sacs et bacs doivent être sortis la veille au soir à partir de 20h.

• Points de regroupements

Dans les endroits difficiles d'accès pour le camion et dans certains hameaux éloignés, des points de regroupements sont à votre disposition. Composés d'un ou plusieurs conteneurs, ils permettent aux habitants de déposer leurs ordures ménagères quand ils le souhaitent. Les conteneurs sont vidés le jour de collecte habituel.

• Conformité du contenu des contenants

En cas de déchets interdits, le bac ou sac ne sera pas collecté. Un autocollant sera apposé sur le contenant, qui devra être rétrié par son propriétaire. En cas de sacs éventrés, le ramassage reste à la charge de celui-ci.

• Jours fériés

Aucune collecte n'a lieu ces jours là. Elles sont avancées ou reportées sur la même semaine.

Renseignez-vous auprès de votre mairie ou sur le site www.comcompsv/environnement/smictrem.fr

• Cas exceptionnels

Dans le cadre de travaux de voirie, la commune concernée informera les usagers afin qu'ils déposent leurs ordures ménagères aux extrémités de la zone de travaux ou d'accessibilité du camion.

En cas d'intempéries (neige, verglas), la collecte pourra ne pas être assurée.



ENQUÊTE

En 2022, les consignes de tri vont être étendues : pots de yaourt, films et barquettes plastiques, (...) seront alors recyclables. Les ordures ménagères résiduelles diminueront d'autant. C'est pourquoi, le SMICTREM réfléchit à l'évolution de ses modes de collecte du tri et des ordures ménagères et sollicite votre avis.

Laquelle des 2 options proposées ci-dessous préférez-vous ?

option 1

option 2

Option 1 :

Collecte toutes les semaines des ordures ménagères en porte à porte (ou point de regroupement) et tri déposé au point d'apport volontaire

Option 2 :

Collecte des ordures ménagères et du tri en porte à porte (ou point de regroupement) à la quinzaine d'octobre à mai et toutes les semaines de juin à septembre

Si l'option 2 était retenue, vous préféreriez utiliser pour le tri :

un bac

des sacs jaunes

Ce questionnaire est à retourner au SMICTREM 11, Place des Tilleuls- 18240 BOULLERET ou secretariat@smictrem.fr



LE TRI DES DÉCHETS RECYCLABLES EN APPORT VOLONTAIRE

L'apport volontaire est un mode de collecte par lequel le SMICTREM met à disposition un réseau de bornes réparties sur le territoire, et accessibles à tous.

Bornes à emballages, papiers, cartons



Bouteilles et flacons en plastique



Les emballages sont à déposer en vrac dans les bornes d'apport volontaire

Bornes à verre



Papiers, cartons d'emballages, briques alimentaires

Emballages en métal



Bouteilles, pots et bocaux en verre



APPORTS EN DÉCHÈTERIES

Certains déchets ne sont pas pris en charge par la collecte traditionnelle et nécessitent d'être déposés en déchèterie. Encombrants ou néfastes pour l'environnement, ils seront traités ou recyclés selon leur nature.

Assigny

Lundi, mercredi, samedi



8h-12h / 13h30-18h30



8h-12h / 14h-17h

Jours et heures d'ouverture

Limitez vos apports à la déchèterie à 1 ou 2 m³ à la fois

Vinon

Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi : 14h-18h
Mercredi : 10h-12h / 14h-18h
Samedi : 8h30-12h / 13h30-18h



Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi : 13h30-17h30
Mercredi : 10h-12h / 13h30-17h30
Samedi : 8h-12h / 13h30-17h30



Déchets acceptés



Tout-venant



Métaux



Gravats



Déchets verts



Papiers/Cartons



Bois



DEEE



Mobilier



Batteries



Piles & accumulateurs



Huiles vidange



Huiles friture



Déchets diffus spécifiques(DDS)



Solvants & Peintures



Radiographies



Déchets de soin à risque infectieux



Cartouches d'encre



Capsules de café



Cartouche filtrante Brita



Pneus



Textiles chaussures



Déchets interdits



Amiante



Extincteurs



Médicaments



Billes Gaz



Ordures Ménagères